CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/10/2018	Page	2
2 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL EN 2019	Page	2
3 - POTEAUX INCENDIE - Nouveau contrat d'entretien	Page	2
4 - AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - Transfert de charges (CLETC)	Page	3
5 - RESTAURATION SCOLAIRE - Bilan de l'année scolaire 2017/2018	Page	3
6 - NOUVEAU PEDT - Plan mercredi	Page	4
7 - RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017	Page	4
8 - RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE DECHETS 2017	Page	9
9 - DIVERS	Page	12
10 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS	Page	12
11 - CALENDRIER	Page	13

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix huit, le deux novembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 23 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents: Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Patricia BUTAULT, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Rachel SCELO, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON.

Membres excusés: Chantal RIPOCHE (pouvoir donné à Marie-Françoise CEUS), Michel LENORMAND (pouvoir donné à Patricia BUTAULT), Laurence TISSEROND (pouvoir donné à Dominique COUSIN), Jean-Luc HAMRD (pouvoir donné à Jean-Pierre JOSELON), Céline FROGER (pouvoir donné à Claire BIMIER), Olivier BACLE (pouvoir donné à Magalie TIGNON).

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

NU DDOCES-VEDRAL DE LA SEANCE DU 5/10/2019

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5/10/2018
Approuvé à l'unanimité.

2 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL EN 2019

Selon la loi du 6 août 2015, le Maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail le dimanche.

Cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, et après avis du Conseil municipal.

Après consultation des entreprises saint-légeoises concernées, il est proposé d'autoriser ces ouvertures, les 17 mars, 24 mars et 17 novembre 2019.

Le Conseil municipal doit donner son avis sur ces ouvertures.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

-DONNE un avis favorable sur ces ouvertures.

3 - POTEAUX INCENDIE - NOUVEAU CONTRAT D'ENTRETIEN

L'entretien et le contrôle des poteaux incendie est de la compétence de la commune, quel que soit le statut de la voie (communale, intercommunale, départementale). Le précédent contrat d'entretien est arrivé à échéance.

Après remise en concurrence, 3 entreprises ont répondu :

	Contrôle		
	Fonctionnement	Pression	
- SAUR	62,74 € HT/Poteau		
- VEOLIA	38 € HT/Poteau		
- LYONNAISE DES EAUX	pas de réponse	70 € HT/Poteau	

A l'unanimité, le Conseil municipal retient l'entreprise VEOLIA pour un contrat de 6 ans (vérification de chaque poteau tous les 3 ans), à partir du $\mathbf{1}^{er}$ janvier 2019.

4 - AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Les récentes modifications statutaires de l'Agglomération du Choletais ont occasionné des transferts de charges.

Il revient à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de procéder à l'évaluation de ces charges.

Elle a adressé un rapport aux communes, portant sur les domaines suivants :

- Restitution de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement » à la Ville de Cholet à compter du 1 septembre 2018, conformément au projet du Conseil de Communauté approuvé le 14 mai 2018 et l'Arrêté préfectoral du 23 juillet 2018.
- Restitution de la compétence "festival Ciné-Mômes / Junior "à la Ville de Cholet à compter du 16 avril 2018, date de la délibération de l'Agglomération du Choletais.
- Transfert des compétences clubs et événements sportifs et manifestations intercommunales » de la Ville de Cholet, à l'Agglomération du Choletais, par Arrêté préfectoral à compter du 5 mars 2018.

Transfert de la compétence " Ecole de musique" des communes du Vihiersois, à l'Agglomération, à compter du 16 avril 2018, par délibération de l'Agglomération du Choletais.

Il n'y a donc aucune conséquence directe pour Saint-Léger-sous-Cholet.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal valide l'ensemble de ces points.

5 - RESTAURANT SCOLAIRE - BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

RECETTES	RECETTES		DEPENSES			
DESIGNATION	ANNEE N-1 sept. 2016 à août 2017	ANNEE N sept. 2017 à août 2018	DESIGNATION		ANNEE N-1 sept. 2016 à août 2017	ANNEE N sept. 2017 à août 2018
Participation des usagers :			Produits pharmaceutiques		27,88	25,67
			Produits Alimentaires (restaurant scolaire, AELA)		45 763,85	52 276,32
Repas enfant 2016/2017: 32049 repas x 3,41€ + 180€ pénalités 2017/2018 :35432repas x3.44€ 6 repasx3.41 €+ 270€ 9 pén	109 467,09	122 176,54	4 Habillement		464,38	482,14
Repas adulte 2016/2017 : 0 repas 2017/2018 : 10 repas x 7,04 €	0,00	70,40	Téléphone et internet		750,05	878,05
			Travaux administratifs		2 322,32	2 140,58
			Petit matériel cuisine+jeux		1 261,60	1 853,70
			Papeterie+affranchissement		40,48	40,48
			frais prélèvements automatiques rejeté	s	0,00	
			Produits d'entretien		1 075,27	1 132,22
AELA 2016/2017 : 809 repas x 3,96€ 2017/2018 : 489 repas x 4,00 € (travaux août 2018)	3 171,28	1 956,00	00 EAU		153,56	153,62
			GAZ retard facturation Total		859,47	2 478,88
			ELECTRICITE retard d'EDF en 2017		549,09	1 669,56
Subvention ONILAIT :	617,56	0,00	Contrats de maintenance (hotte,cuve à graisse, contrôle sanitaire,prévention de nuisibles,logiciel)		1 838,95	2 642,86
			Personnel		139 272,85	139 165,71
			Travaux d'entretien		6 224,15	2 372,69
			Heures personnel technique		1 171,50	1 469,70
			Assurance		117,89	121,54
Total Recettes avant participation communale	113 255,93	124 202,94	94			
Participation communale	88 637,36	84 700,78	78			
TOTAL RECETTES	201 893,29	208 903,72	3,72 TOTAL DEPENSES		201 893,29	208 903,72
			Prix de revient d'un repas		6,14	5,81
participation communale en %	43,90	40,55	Part alimentaire dans un repas en € en %		1,37	1,45
		•			22,36	25,02
				2.7 70		

6 - NOUVEAU PEDT - PLAN MERCREDI

Depuis septembre 2017, les communes ont la possibilité de revenir à une semaine scolaire de 4 jours (sans le mercredi).

Saint-Léger-sous-Cholet a fait ce choix à partir de septembre 2018, comme la majorité des écoles du département.

Pour accompagner cette nouvelle organisation, l'Etat propose une aide, notamment financière, pour la journée du mercredi, désormais qualifiée périscolaire. Des allègements de taux d'encadrement sont également possibles.

Pour en bénéficier, l'ensemble des partenaires doit déposer un dossier avant le **16 novembre prochain**.

Il est composé du Projet Educatif Territorial proprement dit, du projet pédagogique de l'accueil géré par l'AELA et d'une convention charte qualité « Plan Mercredi » et son annexe.

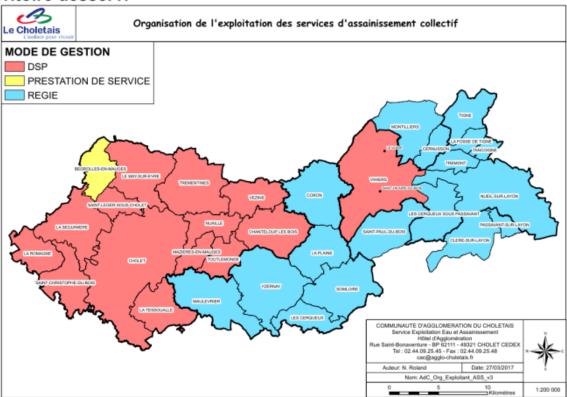
A l'unanimité, le Conseil valide la démarche du PEDT « Plan Mercredi ».

7 - RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés assainissement collectif : 38 235
- Nb d'abonnés assainissement non-collectif : 4 004
- Prix du service : facture 120 m³ en € TTC (hors redevance Agence de l'eau) : de 94,07 € à 307,78 € au 01/01/18
- Prix du service : facture 120 m³ avec redevance Agence de l'eau et TVA : de 117,83 € à 331,54 € au 01/01/18
- Volumes traités mesurés : 6 353 482 m³ pour les stations d'épuration mesurées
- Km de réseaux : Total (hors branchement) unitaires et eaux usées : 649,5 km

Territoire desservi



Performance des systèmes d'assainissement

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitants, ci-dessous l'avis de la police de l'eau sur leur conformité au titre de l'année 2017 :

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
1-Bégrolles-en-Mauges	OUI	-	
2-Cernusson	OUI	-	
3-Chanteloup-les-Bois	OUI	-	
4-Cholet	OUI	OUI	
5-Cléré-sur-Layon	NON	-	Absence de données d'autosurveillance transmise depuis 2015
6- Coron	OUI	OUI	
7-La Fosse-de-Tigné	NON	-	Absence de données d'autosurveillance transmise depuis 2014
8-La Plaine	OUI	-	
9-La Romagne	OUI	NON	3 bilans MES non conformes
12-Le May-sur-Evre	NON	NON	Point A1 non équipé pour autosurveillance

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
		•	•
13-Le Puy-Saint-Bonnet	OUI	-	
14-Le Voide - LHL	OUI	-	
15-Les Cerqueux	OUI	-	
16-Les Cerqueux-sous- Passavants - LHL	OUI	-	
17-Maulévrier (bourg)	NON	NON	Non respect de l'équipement du point A2 et débordement temps sec de DO
17-Maulévrier (lagune)	OUI	NON	Normes azote global et phosphore non conformes en moyenne annuelle
18-Mazières-en-Mauges	NON		Données d'autosurveillance non pertinentes
19-Montilliers	NON	-	Données d'autosurveillance non pertinentes
20-Nuaillé	NON	-	Normes azote global et phosphore non conformes en moyenne annuelle

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
21-Nueil-sur-Layon - LHL	NON	-	Dépassement de la norme (revue à 2 mg/l) et absence équipement sur point A2
22-Passavant-sur-Layon	NON	-	Absence de données d'autosurveillance transmise depuis 2014
25-Saint-Léger-sous- Cholet	OUI	NON	Dépassement moyenne annuelle phosphore
26-Saint-Paul-du-Bois	NON	-	Absence de données d'autosurveillance transmise depuis 2015
27- Somloire	NON	NON	Surcharge et performance
28- Tancoigné - LHL	NON	-	Absence de données d'autosurveillance transmise depuis 2014
29-Tigné - LHL	NON	-	Dépassement n,orme phosphore et absence de données de débit et du point A2
30-Toutlemonde	OUI	OUI	
31-Trémentines	OUI	NON	Dépassement moyenne annuelle azote global

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
32-Trémont	NON	-	Absence de données d'autosurveillance transmise depuis 2015
33-Vezins-Bourg	OUI	NON	Dépassement objectif de rendement annuelle azote et phosphore
33-Vezins-Poteries	OUI		
34-Vihiers - LHL	OUI	NON	Dépassement moyenne annuelle azote global
35-Yzernay	NON	NON	Données du point A2 non fiables (modifications faites en 2018)

Renouvellement du réseau

		Valeur 2016	Valeur 2017
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,58%	0,47%*

^{*} Le bilan intègre les travaux réalisés sur le nouveau territoire en 2017 sans comptabiliser ceux réalisés par le territoire de la Communauté de Communes du Bocage et du Vihiersois sur la période 2013-2016

Actions réalisées en 2017

- Formation des agents et achat de module de gestion pour l'assainissement non collectif (Bocage et Vihiersois).
- Travaux d'investissement sur les réseaux d'assainissement dans 12 communes dont ST-LEGER-SOUS-CHOLET (rue Cesbron-Lavau), pour un montant de 1 027 859 €.
- •Travaux d'investissement sur les ouvrages (stations d'épuration et postes de refoulement) : 35 ouvrages concernés (dont la station de ST-LEGER-SOUS-CHOLET) pour un montant de 303 039 €.

Prix de l'assainissement par commune – Avec la redevance « modernisation des réseaux de collecte des eaux usées » (AELB)

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2017 € TTC/m³	1er janvier 2018 € TTC/m³
Communes DSP Suez Environnement		
Facture 120 m ³	257,15 €	258,36 €
Prix au m ³	2,14 €	2,15 €
Bégrolles-en-Mauges		
Facture 120 m ³	212,66 €	219,47 €
Prix au m³	1,77 €	1,83 €

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2017 € TTC/m³	1 ^{er} janvier 2018 € TTC/m³
Vihiers/ Le Voide/ St-Hilaire-du-Bois Facture 120 m³ Prix au m³	233,00 € 1,94 €	257,79 € 2,15 €
Nueil-sur-Layon Facture 120 m³ Prix au m³	268,10 € 2,23 €	269,63 € 2,25 €
Tigné Facture 120 m³ Prix au m³	340,34 € 2,84 €	331,54 € 2,76 €
Tancoigné Facture 120 m³ Prix au m³	180,84 € 1,51 €	190,96 € 1,56 €
La Fosse-de-Tigné Facture 120 m³ Prix au m³	199,46 € 1,66 €	207,59 € 1,73 €
Trémont Facture 120 m³ Prix au m³	250,36 € 2,09 €	253,44 € 2,11 €
Les Cerqueux-sous-Passavant Facture 120 m³ Prix au m³	159,94 € 1,33 €	170,94 € 1,42 €

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2017 € TTC/m³	1 ^{er} janvier 2018 € TTC/m³
Cléré-sur-Layon Facture 120 m³ Prix au m³	155,90 € 1,30 €	166,67 € 1,39 €
Passavant-sur-Layon Facture 120 m³ Prix au m³	105,74 € 0,88 €	117,83 € 0,98 €
Montilliers Facture 120 m³ Prix au m³	169,62 € 1,41 €	179,74 € 1,50 €
Cernusson Facture 120 m³ Prix au m³	161,48 € 1,35 €	172,26 € 1,44 €
Saint-Paul-du-Bois Facture 120 m³ Prix au m³	128,18 € 1,07 €	140,27 € 1,17 €
Maulévrier Facture 120 m³ Prix au m³	246,84 € 2,06 €	249,70 € 2,08 €

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2017 € TTC/m³	1 ^{er} janvier 2018 € TTC/m³
La Plaine / Yzernay / Coron Facture 120 m³	265,32 €	266,86 €
Prix au m ³	2,21 €	2,22€
Les Cerqueux Facture 120 m³ Prix au m³	227,04 € 1,89 €	232,54 e 1,94 €
Somloire Facture 120 m³ Prix au m³	249,48 € 2,08 €	252,34 € 2,10 €

Assainissement non collectif (ANC)

Contrôles ANC				
Résultats des contrôles de bon fonctionnement	2016	2017		
Conformes cas 4	19	20		
Non conformes cas 1 (absence d'installation	12	2		
Non conformes cas 2 (travaux dans les 4 ans)	7	8		
Non conformes cas 3 (sans obligation de mise en conformité sauf si vente)	258	114		
Total	296	144		

		Valeur 2016	Valeur 2017	
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	50 %	50 %	

Le Conseil prend acte du présent rapport.

8 - RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE DECHETS 2017

SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Population desservie (Insee 2015): 104 344 habitants (données de référence Eco-Emballages)
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2017 était de 9,11 % à 13 % selon les communes
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + EM + déchèteries + autres) : 54 136 t
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA): 70,54 % (77,87 % en 2016 pour l'ex CAC seule)

Territoire desservi

En 2017, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de l'Agglomération du Choletais. (1er janvier 20017 : extension du territoire)



Mode de gestion du service

Les prestations et sites de traitements

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Collecte: 91 % en porte-à-porte, collecte une fois/semaine (sauf pour les gros collectifs collectés 2 fois/semaine) par la régie. 9 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi- enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé. Transfert: Valor3E (St Germain) et Montilliers	Le traitement est pris en charge par Valor3E: 39 % par valorisation énergétique à Couëron et à Nantes 48 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges 13 % par enfouissement à La Séguinière
Tri sélectif (emballages et journaux/magasines, en mélange)	Collecte: 91 % en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs collectés 1 fois/semaine) par la régie. 9 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semienterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 1 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.	En prestation de service (centre de tri du Cormier) Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco-Emballages et/ou par l'AdC.

Verre (298 colonnes à verre)	Collecte et stockage: Collecte en moyenne 1 fois/ semaine (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé.	Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-
Déchets provenant des 2 déchèteries et des éco-points	Gestion, collecte : . prestation de service	Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par l'AdC et/ou certains Eco-organismes.
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	Collecte: En régie en porte-à-porte Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)	Compostage à Cholet

Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2016 (ex CAC)	15 832 t	4 853 t	2 717 t	18 323 t	1 576 t	43 300 t
2017 (AdC)	18 720 t	5 532 t	4 098 t	24 891 t	895 t	54 136 t
Ratio/habitant 2016 (kg/hab) (ex CAC)	192,38 kg/hab	58,97 kg/hab	33,01 kg/hab	222,65 kg/hab	19,15 kg/hab	526,17 kg/hab
Ratio/habitant 2017 (kg/hab) (AdC)	179,40 kg/hab	53,02 kg/hab	39,27 kg/hab	238,55 kg/hab	8,58 kg/hab	518,82 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab) - 6,75%		- 10,09 %	50,83 %	7,14%	- 55,20 %	- 1,40 %

^{(1) :} autres services : déchets verts de la Ville de Cholet + bennes Emmaüs

Localisation des déchèteries et des éco-points



Page **10** sur **13**

·Traitement des déchets

> pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de l'Agglomération du Choletais sur la plate-forme de transfert de Saint-Germain-sur-Moine, les envoie vers différentes unités de traitement :

- TMB de Bourneuf-en-mauges : Pour du compostage.
- ISDND de Bouyer Leroux à La Séguinière : Pour de l'enfouissement.
- Unité de valorisation énergétique Arc-en-ciel de Couëron : Pour de l'incinération.
- Unité de valorisation énergétique ALCEA de Nantes : Pour de l'incinération.

➤ Pour les Emballages Ménagers (EM) :

L'Agglomération du Choletais a transféré le traitement des emballages au syndicat Valor3E au 1er septembre 2017 ; le syndicat a repris le contrat en cours avec l'entreprise Brangeon.

> Pour les autres déchets :

→ les bio-déchets et déchets verts :

Une partie de ces déchets qui ne transitent ni par la déchèterie ni par la collecte en bacs roulants est compostée dans des composteurs individuels ou partagés, mélangée avec des déchets verts broyés.

→ le textile :

Ces matériaux sont pris en charge par l'association Le Relais de Saint-Herblain (44) sur l'Ouest du territoire et ECOTEXTILE à Appilly (60) sur l'Est du territoire, où ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. 505,137 t en 2017 (288,59 t en 2016) ont été collectées.

Faits marquants de l'année :

- Fusion des deux EPCI et intégration des communes du Vihiersois
- Mise en place de diagnostic des pratiques sur l'ensemble de la gestion des déchets, avec proposition de schéma unifié de collecte validé par les maires en juillet 2017 pour le porte-à-porte et l'apport volontaire et en janvier 2018 pour les déchèteries
- Broyage des déchets verts communaux :

849 m³ de broyât produits et 107 jours de prestations sur les 13 communes de la CAC (hors Ville de Cholet),

Montants des dépenses réelles d'investissements 2017 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes	348 474,31 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées)	332 037,07 €
Déchèteries	315 519,80 €
Matériel de bureau	744,00 €
Centre technique	1 083 366,14 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 080 141,32 €

Tarification du service

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Communes :	Taux 2017
Cernusson	13,00 %
Les Cerqueux, Coron, Maulévrier, La Plaine, Somloire, Yzernay, Saint-Paul-du-Bois	12,60 %
Cléré-sur-Layon	12,53 %
Montilliers, Passavant-sur-Layon	11,90 %
Lys-Haut-Layon	11,60 %
Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-Les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Trémentines, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Christophe-du-Bois, Toutlemonde et Vezins	9,11 %

9 - DIVERS

9.1 - SOUTIEN AUX SINISTRES DES INONDATIONS DE L'AUDE.

Des inondations exceptionnelles ont frappé le département de l'Aude il y a quelques semaines. Elles ont fait 14 morts et détruit de très nombreux bâtiments et équipements publics.

126 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Afin d'apporter une aide complémentaire et urgente à ces collectivités, l'Association des Maires de l'Aude a lancé un appel national aux dons.

Ils seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote une aide de 1000 € à l'association des Maires de l'Aude en faveur des communes sinistrées.

9.2 - SIEML - TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE AUX PASSAGES PIETONS.

Le SIEML fait une proposition financière pour changer l'éclairage des totems, rue de la Vendée et rue de Bretagne, afin de passer à un éclairage plus performant et plus économe (led).

Le coût à la charge de la Commune, serait de 1 422.82 €.

La dépose des lanternes existantes serait réalisée par les services techniques.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces travaux.

9.3 - AdC - CONVENTION DE MUTUALISATION DE MATERIEL

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais ont créé un service commun « Evénements/propreté voirie/bâtiments ».

L'AdC propose de le mutualiser avec ses communes membres.

Du matériel peut être loué, 2 fois par an maximum.

Le prix est facturé aux communes, à charge pour elles de refacturer ou non, aux associations qui pourraient en bénéficier.

Par exemple, sont disponibles : des marabouts (250 € par jour + 177 € pour le transport et le montage), des tribunes (10€ la place et par jour + coût du montage), des podiums (20 € le m^2 et par jour ...)

La Commune en a déjà bénéficié pour ST-LEGER EN FETE et la fête du boudin.

A l'unanimité, le Conseil valide ce projet de convention.

10 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

10 .1 - CADRE DE VIE

- Rue Cesbron-Lavau : les travaux d'assainissement et de voirie sont terminés.
- Salle de la Prairie : mur anti bruit terminé.
- Foyer municipal : changement de fenêtres et de portes réalisé.

10.2 - VIE SOCIALE

- **Fréquentation du restaurant scolaire** : en forte hausse dès la rentrée de septembre. Il faudra acheter de nouvelles tables.
- Facturation des repas : changement de logiciel envisagé.
- **Animation CSI** à la Romagne samedi 3 novembre parcours sécurité routière et premiers secours.

10.3 - VIE ASSOCIATIVE/COMMUNICATION

- Nouveau guide des associations en cours de réalisation.
- Bulletin bientôt terminé.
- Repas des aînés : le 25 novembre.

- CME:
- *élections le 14 décembre.
- *soirée cinéma le 30 novembre à 18h30 à la Salle des Fêtes, au profit de l'association
- « Rêves » en faveur des enfants gravement malades.

11 - CALENDRIER

N O V E M B R E			
Samedi	3	Visite des bâtiments	9h00
Lundi	5	Bureau AdC	18h00
Mardi	6	Commission Intercommunalité	19h45
Samedi	10	Visite des bâtiments	9h00
Vendredi	16	Pot de départ Floriane CAILLEAU	17H00
Lundi	19	Conseil AdC	18H00
Mardi	20	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Dimanche	25	Repas des aînés	•
Vendredi	30	Soirée cinéma CME au profit de l'association REVES	18H30

		DECEMBRE	
Samedi	1	Visite bâtiment (fin) et voirie	9h00
Sameui		Conseil Municipal d'Enfants	10h30
Lundi	3	Bureau AdC	18h00
Lunui	3	Commission Cadre de vie	20h30
Mardi	4	Commission Intercommunalité	19h45
Vendredi	7	CME - Présentation des candidats à la Presse	14h-15h
		Pot de départ Annie CAILLEAUD	18h30
Lundi	10	Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	11	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Vendredi	14	CME - Elections	14h-15h
vendredi	14	Conseil Municipal	20h00

A NOTER